

106/307

No



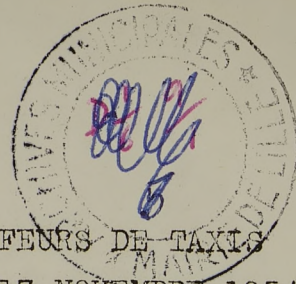
MAIRIE DE LILLE

5

Objet du Dossier . . .

Commission d'examen des chauffeurs de Taxis

-bSERVICES TECHNIQUES -



COMMISSION D'EXAMEN DES CHAUFFEURS DE TAXIS
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 17 NOVEMBRE 1954

M.M. les Membres de la Commission d'Examen des Chauffeurs de taxis se sont réunis à la Mairie de Lille, le 17 novembre 1954 à 9 heures, sous la présidence de M. LOURDEL, Adjoint au Maire.

Etaient présents: M.M. LOURDEL, Adjoint au Maire, MONNIER, Officier de Paix représentant M. le Commissaire Central de Police, BEAUREPAIRE, délégué du Syndicat des Chauffeurs de taxis de Lille, LEMAHIEU, délégué de l'Union des Transporteurs de Voyageurs de la Région du Nord.

Assistait également à cette réunion, à titre consultatif, M. COURTHEOUX, Ingénieur Chef des Services Publiques.

Excusés: M.M. le Docteur PARMENTIER et AUREL, Ingénieur en Chef des Services Techniques.

Les candidats au livret de chauffeur sont appelés à tour de rôle et interrogés comme il est prévu à l'article 171 du Code des Arrêtés Municipaux.

La Commission donne un avis favorable à l'attribution du livret de chauffeur :

Sous réserve du résultat de l'examen médical :

à M.M. LOUF Michel, BONNIER Roland, GENNESSAUX Raymond, et HERPHELIN Roger.

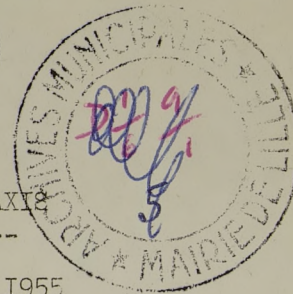
Sous réserve des résultats de l'enquête de police et de l'examen médical :

à M.M. FRANCHONNE Albert, JAEQUART Roland, JULLIEE René.

M. DE BRAECKELMER Raymond, dont les réponses n'ont pas été jugées satisfaisantes, aura la faculté de se représenter devant la Commission lors d'une prochaine réunion.

La Commission ne peut retenir les demandes de M.M. LEVY Raymond et SAITLARCELLI Maurice.

Séance levée à 11 heures.



COMMISSION D'EXAMEN DES CHAUFFEURS DE TAXIS

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 2 FEVRIER 1955

M.M. Les Membres de la Commission d'Examen des Chauffeurs de taxis se sont réunis à la Mairie de Lille, le 2 Février 1955 à 9 heures, sous la présidence de M. LOURDEL, Adjoint au Maire.

Etaient présents : M.M. LOURDEL, DOISE, Officier de Paix représentant M. le Commissaire Central de Police, BEAUREPAIRE, délégué du Syndicat des Chauffeurs de taxis, LEMAHIEU, délégué de l'Union des Transporteurs de Voyageurs de la Région du Nord.

Excusés : M.M. le Docteur PARMENTIER & AUREL, Ingénieur en chef des Services Techniques.

Assistait également à cette réunion, à titre consultatif, M. COURTHEOUX, Ingénieur Chef des Services Publics.

x

x x

Les candidats au livret de chauffeur sont appelés à tour de rôle et interrogés comme il est prévu à l'article 171 du Code des Arrêtés Municipaux.

M. Claude HERNOUT, quoique régulièrement convoqué, ne se présente pas devant la commission.

M. Victor MATVIENKO ayant répondu d'une manière satisfaisante aux questions posées, la Commission donne un avis favorable à son admission, sous réserve du résultat de l'examen médical.

Séance levée à 9 heures 45.